

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**No de résolution
ou annotationProvince de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 14 juin 2017 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Nady Sirois ainsi que messieurs Michel Chamberland, Yvan Maltais et Louis Emond sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annie Morin.

Absent : monsieur Roberto Emond

Le président, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h02.

17-06-6951**ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2017/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Soulignement d'une implication bénévole au sein de l'OMH.
- 4.0 Finances :
 - 4.1 État des revenus et dépenses au 31 mai 2017. (Info)
 - 4.2 Acceptation des déboursés au 31 mai 2017 et des comptes à payer au 14 juin 2017. (Rés.)
 - 4.3 Radiations. (Rés.)
- 5.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 6.0 Gestion :
 - 6.1 FQM/ Projet de loi 122. (Rés.)
 - 6.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal/ Demande d'aide financière. (Rés.)
 - 6.3 Gestion du personnel/ Superviseur des installations touristiques/ Embauche. (Rés.)
 - 6.4 États financiers 2016/ Acceptation et transmission au Ministère. (Rés.)
 - 6.5 Fête des voisins/ Disposition de biens municipaux. (Rés.)
 - 6.6 Précision sur le règlement no. 16-277 sur la tarification des services municipaux. (Rés.)
- 7.0 Aménagement et urbanisme :
 - 7.1 Demande du MTQ pour le dépôt de résidus dans la zone 25-F/ Position de la Municipalité. (Rés.)
- 8.0 Transport :
 - 8.1 Voirie/ Entente relative à l'utilisation des services de balayage de rues. (Rés.)
- 9.0 Développement :
 - 9.1 Tourisme Côte-Nord/ Signature protocole d'entente 2017. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 9.2 Identification des membres du comité organisateur de La petite séduction. (Rés.)
- 9.3 Place de la famille/ Appel d'offre paysagement/ Soumission retenue. (Rés.)
- 9.4 Fête des bénévoles/ Rapport. (Info)
- 9.5 Maintien du poste d'agent de développement/ Demande d'aide financière dans le fonds de développement des territoires/ Signataires autorisés. (Rés.)
- 10.0 Loisirs et culture :
 - 10.1 Procès-verbaux du Comité de gestion du camping. (Info)
 - 10.2 Procès-verbaux de la Salle de quilles La Boule Argentée. (Info)
 - 10.3 Ajouts au Comité de gestion du camping. (Rés.)
- 11.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 11.1 CHME 94.9 / Offre de promotion estivale 2017. (Rés.)
 - 11.2 Fédération québécoise des municipalités/ Position dans le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada. (Rés.)
- 12.0 Correspondance.
- 13.0 Affaires nouvelles :
Nil.
- 14.0 Période de questions.
- 15.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6952

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2017 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

SOULIGNEMENT D'UNE IMPLICATION BÉNÉVOLE AU SEIN DE L'OMH

L'implication bénévole de monsieur Gaétan Fillion au sein du conseil d'administration l'OMH de Ste-Anne-de-Portneuf de mars 1983 à avril 2017 dont 1995 à 2017 en tant que président est soulignée par le conseil municipal. Des certificats ainsi qu'une lettre de la présidente-directrice générale de la Société d'habitation du Québec encadrés lui sont remis par le maire.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2017

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2017.

17-06-6953

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 MAI 2017 ET DES COMPTES À PAYER AU 14 JUIN 2017/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 14 juin 2017 et qui totalise un montant de 45 823.67\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 mai 2017 qui totalise un montant de 101 830.30\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6954

FINANCES/ RADIATIONS

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les radiations suivantes soient acceptées :

- F0888.14.5432 : 3.09\$
- F0890.52.2476 : 5 414.35\$

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Mai et juin

- 11 : Remise de diplômes aux étudiants du Cégep à Forestville
- 15 : Conférence téléphonique FQM-projet de loi 122
- 31, 1^{er} et 2 juin : Participation MRC et conseil d'administration FQM à Québec
- 12 : Caucus du conseil municipal
- 13 : Rencontre de travail MRC matières résiduelles et rencontre avec Hydro-Qc
- 14 : Conférence téléphonique 12h à 13h30
- 14 : Séance ordinaire du Conseil

17-06-6955

GESTION/ FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/ PROJET DE LOI 122

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi no. 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

municipal en reconnaissant les municipalités locales et les municipalités régionales de comté (MRC) comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi no. 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no. 122 fait suite à des revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no. 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal demande aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no. 122;

QU'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no. 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6956

GESTION/ PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ SIGNATAIRE AUTORISÉ

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une demande d'aide financière au montant de 30 000\$ soit présentée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

QUE monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tous documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-06-6957

GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ SUPERVISEUR DES INSTALLATIONS TOURISTIQUES/ EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 17-05-6939 permettant l'appel de candidatures et le mode de sélection pour le poste de superviseur des installations touristiques;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été dirigées à l'aide d'une grille avec les candidats répondants aux critères de sélection du poste à occuper;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande au conseil municipal l'embauche de madame Monique St-Gelais au poste de superviseur des installations touristiques à raison de 35 heures/semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'embauche de madame Monique St-Gelais à titre de superviseur des installations touristiques, poste saisonnier pour l'été 2017;

QUE le nombre d'heures de travail par semaine soit de 35;

QUE le taux horaire pour ce poste soit de 15\$/h et que l'entrée en fonction se fasse le 19 juin 2017 pour se terminer le 15 septembre 2017.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6958

GESTION/ ÉTATS FINANCIERS 2016/ ACCEPTATION ET TRANSMISSION AU MINISTÈRE

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte le rapport financier de la Municipalité incluant le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, tel que préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et tel que déposé.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6959

GESTION/ FÊTE DES VOISINS/ DISPOSITION DE BIENS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se départir de certains biens municipaux dans le cadre de la Fête des voisins pendant laquelle se tiennent différentes ventes de garage;

CONSIDÉRANT QUE ces biens peuvent être vendus pour usage privé;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande de vendre les items suivants :



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Item	Quantité	Description de l'item
1	4	Bureau de travail en bois
2	1	Four électrique
3	7	Chaise de conférence rembourrée grise
4	1	Porte en acier galvanisé avec fenêtre
5	1	Structure de chapiteau 40' X 60' avec toile
6	1	Four à poterie (<i>non-fonctionnel</i>)
7	1	Génératrice 24 KW
8	1	Génératrice 24 KW
9	3	Vivier
10	12	Tapis de caoutchouc 4' X 6'
11	1	Rouleau de grille de clôture de ferme
12	3	Projecteur 1 000 watts au sodium (<i>non-fonctionnel</i>)
13	1	Enseigne électrique 450 Volts pour commerce
14	2	Structure de but sans filet
15	1	Distributeur à papier à main commercial
16	4	Section de tuyau de cheminée prefab 3'
17	1	Tondeuse (bris à une roue)
18	1	Congélateur vertical (<i>non-fonctionnel</i>)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Simon Thériault,
à vendre les biens municipaux ci-haut mentionnés par voie de demande de prix
par avis public.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6960

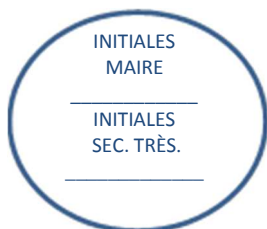
GESTION/ PRÉCISION SUR LE RÈGLEMENT NO. 16-277 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte en cours d'année d'ajouter des organismes à
buts non-lucratifs se qualifiant dans les groupes 1 et 2, si ces organismes n'ont
pas été identifiés à titre d'exemple dans le règlement initial.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-06-6961

AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LE DÉPÔT DE RÉSIDUS DANS LA ZONE 25-F/ POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le 7 novembre 2016, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a fait parvenir à la Municipalité une demande de consultation pour la réalisation d'un site de dépôt d'argile à proximité des aires de protection des puits d'eau potable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 novembre 2016, la Municipalité a indiqué au MTQ la possible non-conformité d'un tel site de dépôt sur la zone 25-F en regard des aires de protection des puits d'eau potable de la Municipalité et a proposé un autre site dans son périmètre urbain pour accueillir ce dépôt;

CONSIDÉRANT QUE le 2 décembre 2016, la Municipalité faisait parvenir le certificat de conformité no. 16-07 pour la réalisation d'un site de dépôt d'argile dans la zone 22-I;

CONSIDÉRANT QUE le 9 mai 2017, le MTQ a fait parvenir une demande d'information à nouveau sur la zone 25-F, zone recommandée par la MRC de la Haute-Côte-Nord en raison du reboisement sur la zone 22-I préalablement conforme;

CONSIDÉRANT QUE le 30 mai 2017, la Municipalité recevait l'avis numéroté ATE-17256-01 d'un hydrogéologue à propos du projet de réalisation d'un site de dépôt d'argile;

CONSIDÉRANT QUE selon l'avis, ledit projet représente un facteur limitatif important face à l'expansion des batteries de puits municipaux et privés, tout en constituant un risque de contamination ou d'altération de la ressource destinée à alimenter la population de Portneuf-sur-Mer en eau potable ainsi que l'usine de transformation alimentaire de l'entreprise Les Crabiers du Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se range totalement derrière cet avis indiquant l'impossibilité de réaliser un tel site de dépôt d'argile sur la zone 25-F en regard des dangers sur la consommation d'eau potable pour les citoyens de Portneuf-sur-Mer dans les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a reçu et commenté favorablement ledit avis le 1^{er} juin 2017, indiquant partager les mêmes inquiétudes que la Municipalité et a assuré cette dernière que le choix de la zone 25-F ne sera pas retenu par le MTQ qui tentera de faire la démonstration à la MRC de la Haute-Côte-Nord que leur proposition est irrecevable;

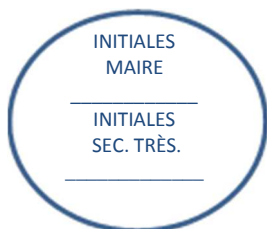
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal maintienne auprès du MTQ la position de non-conformité livrée par l'inspecteur municipal le 30 mai 2017 face à la réalisation d'un site de dépôt d'argile sur la zone 25-F;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-06-6962

TRANSPORT/ VOIRIE/ ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DES SERVICES DE BALAYAGE DE RUES

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte l'entente relative à l'utilisation des services de
balayage de rues proposée par la Municipalité de Longue-Rive;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault soit
autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6963

DÉVELOPPEMENT/ TOURISME COTE-NORD/ SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE 2017

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Protocole d'entente – Saison 2017 à intervenir entre le Réseau d'accueil
de la Côte-Nord, l'Association touristique régionale de Manicouagan et la
Municipalité de Portneuf-sur-Mer soit accepté tel que présenté sous la version
datée du 14 mars 2017;

QUE l'agente de développement, madame Cathy Thibeault soit autorisée à
signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents afférents à cette
entente.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6964

DÉVELOPPEMENT/ IDENTIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA PETITE SÉDUCTION

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité à créer un comité organisateur
pour la tenue de La petite séduction qui sera formé de :

- Monsieur Gontran Tremblay, maire de la Municipalité
- Monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la
Municipalité
- Monsieur Christopher Delaunay, responsable du bloc 1
- Madame Nadine Emond, responsable du bloc 2
- Madame Cathy Thibeault, responsable du bloc 3
- Madame Katia Létourneau, responsable du bloc 4
- Monsieur Frédéric Morneau, responsable du bloc 5

QUE ce comité soit mandaté afin de voir à l'organisation de La petite séduction
qui se tournera les 15 et 16 juillet prochains;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-06-6965

QUE toutes dépenses requises pour mener à bien le projet soient soumises au conseil municipal afin d'être autorisées.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

DÉVELOPPEMENT/ PLACE DE LA FAMILLE/ APPEL D'OFFRE PAYSAGEMENT/ SOUMISSION RETENUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 17-05-6944 mandatant la firme META FORME PAYSAGE pour réaliser les plans et devis et accompagner la Municipalité dans la réalisation du projet Place de la famille;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux doit être réalisée par un entrepreneur et qu'un appel d'offre sur invitation a été réalisé le 31 mai 2017 auprès de quatre (4) entrepreneurs :

- Paysagiste René Foster
- ESP Côte-Nord
- Paysagiste Richard
- Pavage SL

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2017 à 16h, les deux (2) soumissions reçues ont été ouvertes et que les résultats desdites soumissions sont les suivants :

Entreprise	Montant avant les taxes
Paysagiste René Foster	32 230\$
ESP Côte-Nord	32 459\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Paysagiste René Foster est non-conforme et ne répond pas au devis en terme de respect de la date de réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite attribuer le contrat à ESP Côte-Nord qui est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal refuse la soumission de Paysagiste René Foster, non-conforme quant aux délais de réalisation des travaux;

QUE le conseil municipal accepte la plus basse soumission conforme et qu'il attribue le contrat de phase 1 des travaux de Place de la famille à ESP Côte-Nord pour la somme de 32 459\$ avant les taxes;

QUE le maire, monsieur Gontran et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-06-6966

DÉVELOPPEMENT/ FÊTE DES BÉNÉVOLES/ RAPPORT

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le rapport préparé par l'agente de développement et déposé au conseil municipal à propos de l'édition 2017 de la Fête des bénévoles soit adopté;

QUE l'état des revenus et des dépenses indiquant des revenus de 959.35\$ et des dépenses de 2 963.33\$ pour une différence de 2 003.98\$ à assumer par la Municipalité pour la tenue de la Fête des bénévoles 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6967

DÉVELOPPEMENT/ MAINTIEN DU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES/ SIGNATAIRES AUTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de la Haute-Côte-Nord ont autorisé l'utilisation de sommes du Fonds de développement des territoires pour la période 2017-2018 afin de permettre aux municipalités d'engager un agent de développement avec une aide financière de 30 000\$;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière doit être déposée auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans ce même Fonds afin de recevoir lesdites sommes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la direction générale, représentée par monsieur Simon Thériault, et le maire, monsieur Gontran Tremblay, soient autorisés à être signataires dans le dossier de demande d'aide financière dans le Fonds de développement des territoires pour le maintien du poste d'agent de développement pour la période 2017-2018 et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6968

LOISIRS ET CULTURE/ PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE GESTION DU CAMPING

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux et toutes les recommandations du comité de gestion du camping datés du 13 juin 2016, 4 juillet 2016, 22 août 2016, 17 octobre 2016, 13 février 2017, 28 mars 2017 et 6 juin 2017 soient adoptés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-06-6969

LOISIRS ET CULTURE/ PROCÈS-VERBAUX DE LA SALLE DE QUILLES LA BOULE ARGENTÉE

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux et toutes les recommandations de la Salle de quilles La
Boule argentée datés du 11 mai 2016, du 18 octobre 2016 et du 28 novembre
2016 soient adoptés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6970

LOISIRS ET CULTURE/ AJOUTS AU COMITÉ DE GESTION DU CAMPING

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les personnes suivantes soient ajoutées au comité de gestion du camping
pour l'été 2017 :

- Monsieur Gilles Lavoie – représentant des campeurs
- Madame Monique St-Gelais – superviseure des installations touristiques

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6971

DEMANDES D'APPUIS, FINANCIÈRES ET/OU DE PARTENARIAT/ CHME-FM 94.9 / OFFRE DE PROMOTION ESTIVALE 2017

Il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de promotion estivale 2017 de CHME 94.9 soit rejetée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-06-6972

DEMANDES D'APPUIS, FINANCIÈRES ET/OU DE PARTENARIAT/ FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/ POSITION DANS LE PROJET D'OLEODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la commissaire à l'environnement et au
développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015
a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en
vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT QUE le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un
examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a
recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- la confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- l'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- l'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) membres de la Fédération Québécoises des municipalités (FQM) ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

CONSIDÉRANT QUE le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT QUE le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer supporte les démarches de la FQM de s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est, de demander à TransCanada de mettre sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc, d'avoir des plans de mesures d'urgence rigoureux élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue par la secrétaire-trésorière adjointe.

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h45 pour se terminer à 20h07.

Sujets :

- Demande d'explication sur les tarifs des photocopies et des télécopies fixés par règlement.
- Demande de détails sur place de la Famille : mode de sélection des familles représentées, etc.
- Demande de détails concernant La petite séduction : évolution des préparatifs, modes de diffusion de l'information.
- Demande de détails concernant la demande d'aide financière pour l'embauche de l'agent de développement.
- Demande d'explication concernant la correspondance reçue du MTQ relative à la demande de correction au km 660.
- Questionnement concernant les intentions du conseil municipal relativement aux prochaines élections du 5 novembre.
- Demande d'explication sur le mode de fonctionnement de la Société de développement et du dépôt des états financiers au fil des années.
- Difficulté pour le comité d'embellissement afin de recevoir de l'aide des travaux publics pour les aménagements paysagers.

17-06-6973

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h07, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Annie Morin
Sec. trésorière adjointe